

connexions

Printemps 2016
Volume 7 n° 2
ordre-epe.ca



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



Ce document PDF contient des liens au site Web de l'Ordre. Cliquez sur l'icône tout au long de la publication pour voir les liens.

Dans ce numéro

- 03** Message de la présidente
- 04** Message de la registrateure
- 05** Nouvelles de l'Ordre
- 06** Obligations de l'employeur de faire rapport
- 07** Mises à jour importantes en matière d'exercice professionnel
- 08** Bien comprendre les hommes du domaine de la petite enfance
- 10** L'apprentissage professionnel continu devient obligatoire
- 11** Trouver du temps pour l'apprentissage professionnel continu
- 12** Élection 2016
- 13** Poser sa candidature à titre d'EPEI non membre du conseil
- 14** L'Ordre participe au mouvement mondial en faveur du professionnalisme en éducation de la petite enfance
- 15** Conversation avec une EPEI
- 16** Questions d'exercice professionnel
- 17** Enquête sur les plaintes
- 19** À votre service : À la rencontre des membres de notre personnel

À propos de cette publication

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance régleme la profession dans l'intérêt public et travaille pour réaliser la vision d'une profession dans laquelle tous les membres acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence. *Connexions*, publié trois fois par an à Toronto, en Ontario, transmet aux membres des nouvelles du secteur et de l'Ordre et renferme des articles de fond sur la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance

Rédactrice en chef : Sharon Ho
Conception graphique : Giuliana Tarini
Couverture : photo de Michael Agam EPEI

Membres élus du conseil

Lois Mahon EPEI, présidente–circonscription électorale n°1
Eugema Ings EPEI–circonscription électorale n°1
Lisa Lamarre EPEI–circonscription électorale n°2
Susan Quaiff EPEI–circonscription électorale n°3
Stacey Lepine EPEI–circonscription électorale n°4
Susan Joy Scoffin EPEI–circonscription électorale n°4
Valerie Sterling EPEI–circonscription électorale n°5
Richard (Dick) Winters EPEI–circonscription électorale n°5
Heather Yeo EPEI–circonscription électorale n°5
Anna Baas-Anderson EPEI–circonscription électorale n°6
Sophia Tate EPEI–circonscription électorale n°6
Susan (Darlene) Edgar EPEI, vice-présidente–circonscription électorale n°7
Barbara Brown EPEI–circonscription électorale n°8
Vera Niculena (Nici) Cole EPEI–circonscription électorale n°8

Membres nommés du conseil

François Bertrand, Hawkesbury
Madeleine L. Champagne, Ottawa
Karen Damley, Mississauga
Nermin Foda, Mississauga
Rosemary Fontaine, Toronto
Christine Forsyth, Toronto
Larry O'Connor, Brock
Jason Powell, Oakville
Ann Robichaud-Gagné, Ottawa
Nerene Virgin, Hamilton

Direction de l'Ordre

Registrature et chef de la direction : Beth Deazeley
Directeur, Services généraux : James Cha
Directeur, Plaintes et discipline : Greg Coutts
Directrice, Exercice professionnel : Mélanie Dixon EPEI
Directrice intérimaire, Inscription : Laura Buburuzan



Lois Mahon EPEI
Présidente

Je suis ravie de vous présenter Beth Deazeley, la nouvelle registrare et chef de la direction de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, dont la vaste expérience en réglementation ne pourra qu'enrichir sa nouvelle fonction. En plus du poste qu'elle occupait à la direction des Comptables en management accrédités de l'Ontario, Beth a rédigé et publié des écrits portant sur les tendances en matière de gouvernance, les meilleures pratiques et des questions de réglementation. Elle possède également une expérience en tant que membre d'un conseil d'administration, à la fois dans le domaine de la réglementation et le secteur sans but lucratif. Le comité du conseil et moi-même avons hâte de travailler avec Beth et nous vous invitons à vous joindre à nous pour lui souhaiter la bienvenue au sein de l'Ordre.

Au printemps prochain, nous entamerons les consultations quant à la révision du *Code de déontologie et normes d'exercice*. Vous trouverez davantage de renseignements à ce sujet à la page 7.

En janvier dernier, l'Ordre a obtenu l'autorisation de rendre l'apprentissage professionnel continu (APC) obligatoire. Je me réjouis de cette évolution reflétant notre engagement dans la mise en place de l'APC. Pour en savoir plus, rendez-vous à la page 10.

En janvier, j'ai réfléchi à ce que j'avais accompli jusqu'à présent dans le cadre de mon APC. Désormais, je comprends mieux l'effet positif qu'ont les connaissances, les compétences et la confiance sur chacun d'entre nous. De plus, je me suis rendu compte que l'apprentissage continu n'était pas réservé à l'Ontario. La démarche fait en réalité partie intégrante de la profession d'éducateur de la petite enfance partout dans le monde. Au cours de mes déplacements, j'étais fière d'être témoin du dévouement et du respect pour notre profession ainsi que des contributions faites à la vie de nombreux jeunes gens.

Je poursuis donc maintenant mon APC avec enthousiasme. C'est une aventure formidable, qui nous emmènera dans de merveilleux endroits! J'ai hâte de vous y retrouver.

Enfin, les membres résidant ou travaillant au sein des circonscriptions électorales n° 5 (région de Toronto) peuvent maintenant voter lors de la sixième élection des membres du conseil. Si vous êtes un EPEI admissible dans cette circonscription, assurez-vous de voter! La clôture du scrutin aura lieu le 28 avril à 17 h (HNE). Restez à l'écoute pour découvrir les résultats qui suivront en mai. Susan (Darlene) Edgar a été proclamée membre du conseil dans la circonscription n° 7 – Région de Hamilton et de Niagara. Félicitations Darlene!

Bien à vous,

A handwritten signature in black ink that reads "Lois Mahon EPEI". The signature is written in a cursive style.



Beth Deazeley
Registrare et
chef de la direction

Au moment où j'écris ces lignes, je termine juste ma deuxième semaine en tant que registrare et chef de la direction. À présent que les choses s'apaisent en cette fin de semaine, deux sentiments m'animent : l'enthousiasme et la fierté. De l'enthousiasme à la fois pour moi-même et pour l'Ordre, car une forte croissance et de nombreuses initiatives s'annoncent, et de la fierté pour la profession, lorsque je constate l'excellent travail fourni par les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (EPEI), leur professionnalisme et leur engagement à l'égard de la déontologie.

Avocate de formation, je me concentre exclusivement sur les réglementations professionnelles. J'ai collaboré avec un certain nombre de professions réglementées et ce que je préfère lorsque j'en découvre une nouvelle, c'est en comprendre la culture et les valeurs. Je suis aussi mère de deux enfants ayant fréquenté de formidables services de garde d'enfants et qui ont été au sein des premières cohortes du programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Je crois en l'importance du travail des EPEI. Pour la plupart d'entre nous, ce sont les premières personnes bienveillantes à qui nous confions nos enfants. Elles leur enseignent à apprendre, à grandir et à découvrir. Les EPEI figurent aussi en première ligne de bien des difficultés rencontrées par les Ontariens : ils jouent donc un rôle essentiel auprès des enfants, de leurs familles et au sein de la province.

En tant que registrare et chef de la direction, ma priorité est de servir et de protéger l'intérêt du public. En tant qu'organisme de réglementation, il s'agit de notre responsabilité principale. En effet, nous protégeons l'intérêt du public de différentes façons, l'une des plus importantes étant d'aider les EPEI à atteindre l'excellence dans tous les aspects de leur profession.

Je suis déterminée à mettre en œuvre les priorités stratégiques définies par le conseil pour 2015-2018. Parmi elles, il s'agit de renforcer les liens avec le gouvernement et les décideurs politiques, de réviser le *Code de déontologie et normes d'exercice* et de mettre en application l'apprentissage professionnel continu obligatoire. Je suis d'ailleurs ravie de constater qu'un grand nombre d'EPEI participent déjà au programme d'APC à titre volontaire.

De plus, je me réjouis de l'engagement de l'Ordre dans la création de services aux membres, fondés sur une connaissance approfondie de la diversité de la profession d'EPE. J'ai hâte d'en découvrir plus sur les membres de l'Ordre en vue de leur offrir les meilleurs services qui soient, adaptés à leurs besoins.

Le conseil a adopté une vision remarquable pour l'Ordre, une vision fondée sur la prise de responsabilité de ses membres en vue d'atteindre l'excellence dans l'exercice de la profession. J'appuie pleinement cette idée et je suis impatiente de travailler dans un domaine professionnel empreint de diversité, de créativité, de respect et pour une profession qui fait partie intégrante de la vie des Ontariens et s'engage à faire respecter les normes déontologiques et professionnelles les plus élevées.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "B. Deazeley". The signature is fluid and cursive, matching the printed name above it.

Restez à l'affût!
Des extraits de l'assemblée annuelle seront bientôt disponibles sur la chaîne YouTube de l'Ordre à l'adresse youtube.com/collegeofece.

Assemblée annuelle des membres

La septième assemblée annuelle de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a eu lieu le 12 janvier 2016 à l'hôtel Double Tree by Hilton à Toronto, en Ontario. Des membres de l'Ordre, des invités de marque du ministère de l'Éducation et d'autres parties prenantes du secteur de l'apprentissage des jeunes enfants et des soins y ont assisté.

L'objectif était d'informer les membres des activités réalisées par l'Ordre au cours de son septième exercice financier. La présidente de l'Ordre, Lois Mahon EPEI, présidait la réunion, alors que Susan Quaiff, EPEI et présidente du comité des élections, était chargée de communiquer des informations sur le mandat du comité et le travail effectué jusque-là. Enfin, Desmond Levin, du cabinet de comptables agréés Crowe Soberman LLP, a fait état de la situation financière de l'Ordre tout en attestant de sa bonne santé sur ce plan.

Une présentation sur le professionnalisme et la collaboration interprofessionnelle a ensuite été animée par un panel composé de Sherri Brown EPEI, Melanie Dixon EPEI et EAO, Holly Silenzy et Déirdre Smith, EAO.

Ressource et guide de réflexion à propos de l'Avis professionnel : Devoir de faire rapport

Cette année, l'Ordre publiera un guide d'accompagnement à l'*Avis professionnel : Devoir de faire rapport*. Ce guide vise à aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à bien comprendre leur devoir de faire rapport en leur permettant :

- de discerner des renseignements et des messages clés issus de l'avis professionnel.
- d'établir un lien entre l'avis professionnel et le *Code de déontologie et normes d'exercice*.
- de favoriser une réflexion portant sur les difficultés liées à certaines situations susceptibles d'exiger le recours au devoir de rapport de même que sur la manière dont ces cas peuvent être traités par les EPEI.
- de faciliter la discussion entre EPEI grâce au partage d'expériences et de connaissances.



Restez à l'affût.
De plus amples renseignements suivront lors de la publication de ce guide sur le site ordre-epei.ca.

Depuis le 31 août 2015, des modifications apportées à la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#) ont engendré la mise en place d'exigences supplémentaires pour les employeurs. Ils se doivent désormais de faire rapport auprès de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

📖 Pour en savoir plus, visitez le site ordre-epe.ca ou envoyez un courriel à discipline@ordre-epe.ca.

Cette obligation s'applique donc désormais dans les circonstances suivantes :

Lorsque l'employeur met fin à l'emploi d'un membre de l'Ordre, le suspend ou assortit ses fonctions de restrictions pour cause de faute professionnelle (s.49.1(1)).

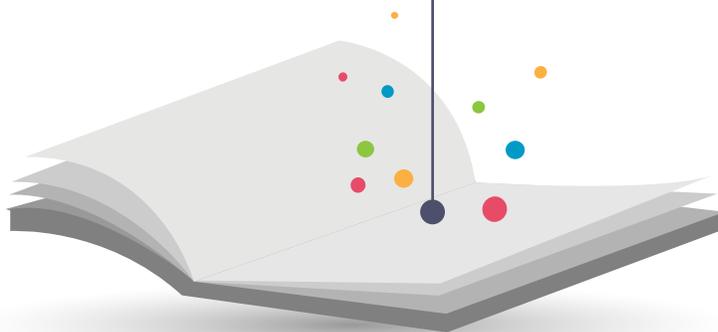
Lorsqu'un membre de l'Ordre démissionne pendant que l'employeur mène une enquête à propos d'allégations concernant un acte ou une omission du membre qui, s'ils étaient prouvés, contraindraient l'employeur à mettre fin à l'emploi du membre, à le suspendre ou à assortir ses fonctions de restrictions pour cause de faute professionnelle (s.49.1(3)).

Lorsque l'employeur apprend qu'un membre qui est ou a été employé par lui a été accusé ou déclaré coupable d'une infraction au *Code criminel* (Canada) qui, de l'avis de l'employeur, donne à penser qu'un enfant pourrait être exposé à un préjudice ou à des blessures (s.49.2(1)(b)).

Lorsque l'employeur avait l'intention de mettre fin à l'emploi d'un membre de l'Ordre, de le suspendre ou d'assortir ses fonctions de restrictions pour cause de faute professionnelle, mais qu'il ne l'a pas fait parce que le membre a démissionné (s.49.1(2)).

Lorsque l'employeur apprend qu'un membre qui est ou a été employé par lui a été accusé ou déclaré coupable d'une infraction au *Code criminel* (Canada) liée à un comportement d'ordre sexuel et à des mineurs (s.49.2(1)(a)).

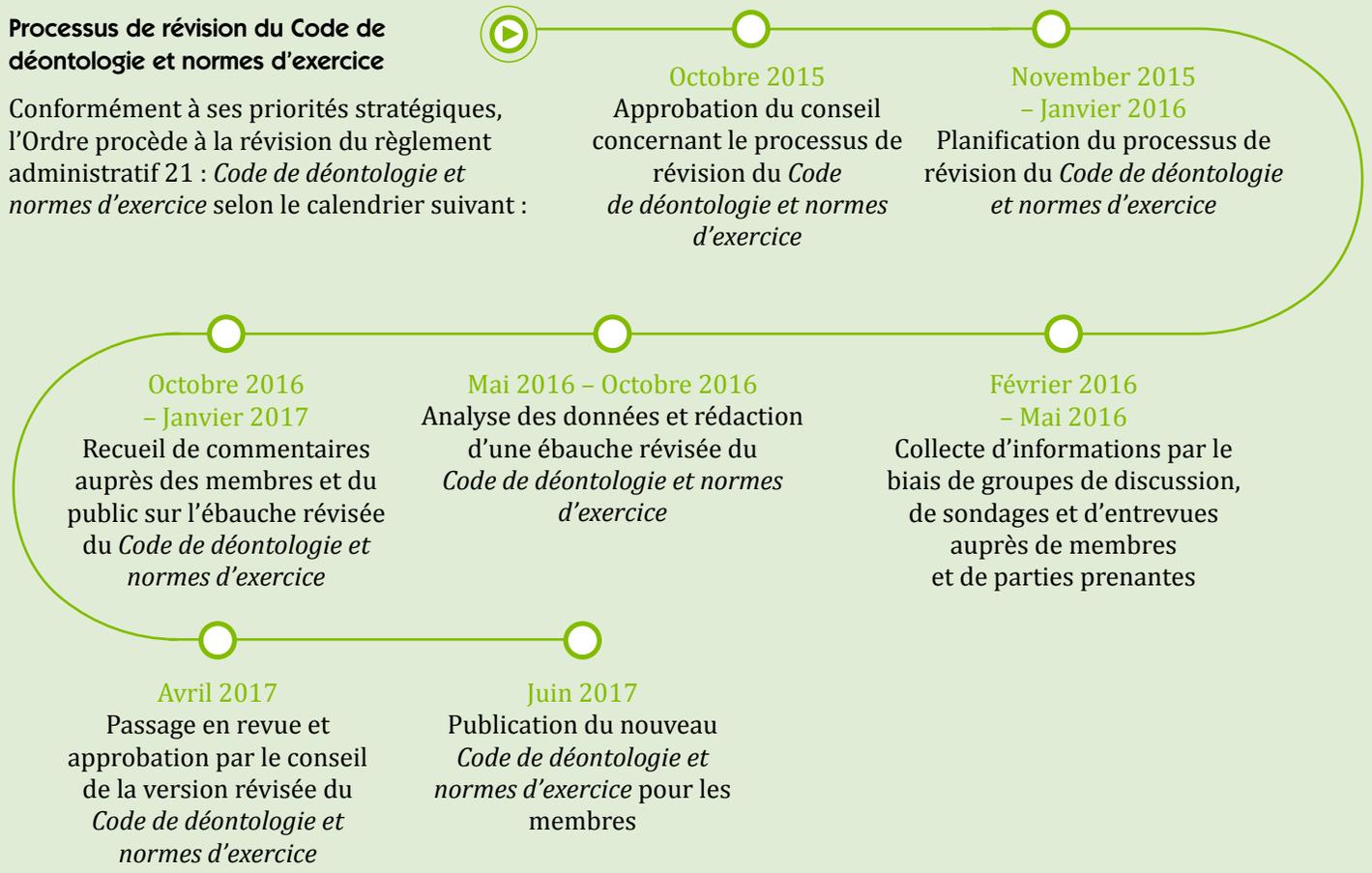
Lorsque l'employeur apprend qu'un membre qui est ou a été employé par lui s'est conduit ou a agi d'une façon qui, de l'avis de l'employeur, devrait être examinée par un comité de l'Ordre (s.49.2(1)(c)).



Mises à jour importantes en matière d'exercice professionnel

Processus de révision du Code de déontologie et normes d'exercice

Conformément à ses priorités stratégiques, l'Ordre procède à la révision du règlement administratif 21 : *Code de déontologie et normes d'exercice* selon le calendrier suivant :



Ligne directrice de pratique : Favoriser les interactions positives avec les enfants

En mars dernier, l'Ordre a publié le document *Ligne directrice pratique : Favoriser les interactions positives avec les enfants*. Cette ressource est conçue pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à comprendre la responsabilité déontologique et professionnelle qu'ils ont de favoriser des interactions positives avec les enfants. Elle appuiera les EPEI dans leur démarche visant à :

- Encourager des interactions stimulantes
- Promouvoir l'élaboration de techniques d'autorégulation
- Élaborer des stratégies favorisant des interactions positives
- Réfléchir à leur pratique professionnelle.

Pour consulter cette Ligne directrice de pratique, visitez le site ordre-epei.ca.



Bien
comprendre
les

hommes

DU DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Dans une profession dominée par les femmes, Ron Blatz pense que l'équilibre entre les genres dans le domaine de l'éducation de la petite enfance est bon pour les enfants.

« Il s'agit de savoir ce dont les enfants ont besoin, et je pense qu'ils ont besoin des deux (genres) », affirme M. Blatz, directeur général du *Discovery Children's Centre* de Winnipeg au Manitoba.

En novembre dernier, Ron Blatz était l'intervenant principal de la table ronde de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance intitulée « Des hommes dans le domaine de l'éducation de la petite enfance ». Il est aussi membre du groupe *Men in Early Care and Education* (hommes éducateurs de la petite enfance) au sein de la *World Forum Foundation*.

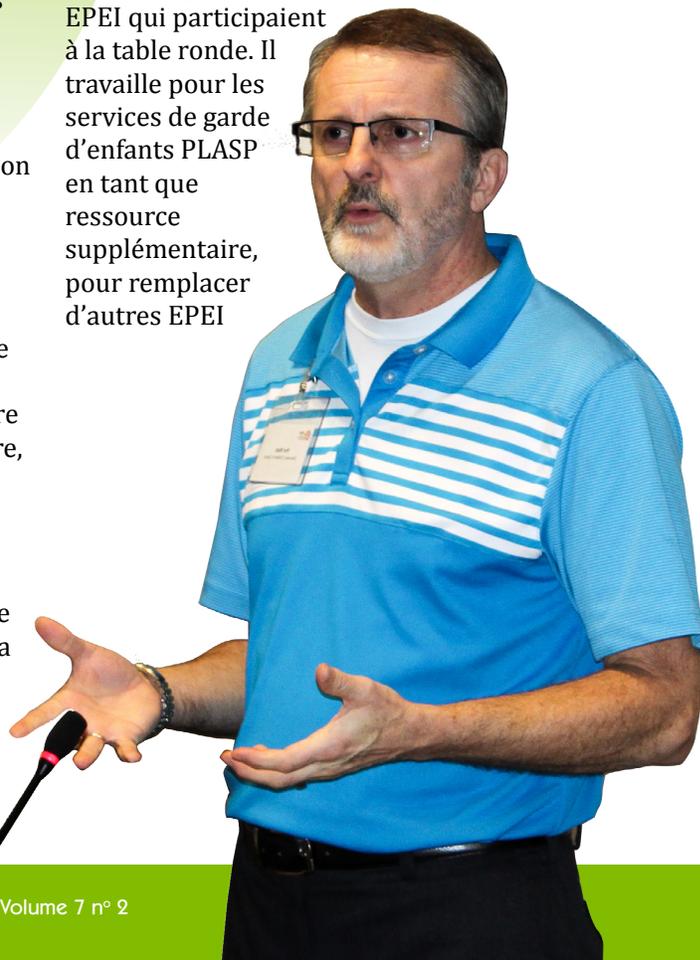
L'événement réunissait 13 éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) venant

des quatre coins de l'Ontario pour parler de leur expérience de travail dans un milieu dominé par les femmes. Plus de 900 membres de l'Ordre se sont identifiés comme étant de sexe masculin, ce qui représente environ 2 % des EPEI de l'Ontario. L'Ordre organisait donc cette table ronde dans le cadre de sa stratégie prioritaire visant une meilleure compréhension et la diversité de ses membres.

M. Blatz a affirmé que l'implication des hommes dans l'éducation de la petite enfance est bénéfique pour les enfants, car elle leur offre des modèles positifs à suivre, ajoute une nouvelle dimension au jeu et leur apprend à valoriser la diversité des genres. Les participants à la table ronde ont par ailleurs découvert la possibilité d'adopter une politique du toucher positive en lieu et place des politiques – de plus en plus répandues –

interdisant complètement le toucher. Ron Blatz a également abordé l'importance de jouer de manière bruyante, vigoureuse et physique, comme les hommes le font naturellement.

Michael Agam était l'un des EPEI qui participaient à la table ronde. Il travaille pour les services de garde d'enfants PLASP en tant que ressource supplémentaire, pour remplacer d'autres EPEI





« Impliquer les hommes dans le domaine de l'éducation de la petite enfance n'est pas chose facile, précise-t-il, il faut travailler sans relâche et en parler constamment. »

- Ron Blatz

dans les 22 établissements de l'entreprise. Il a obtenu son diplôme au Collège Sheridan en 2013, après qu'un ami lui a recommandé la profession.

« J'aime la nature même des centres éducatifs : le fait de travailler auprès des enfants, de les soutenir, de grandir avec eux et de les regarder apprendre », précise-t-il.

Même s'il ne travaille avec aucun autre homme, Michael s'est toujours senti appuyé en tant qu'EPE de sexe masculin.

« J'ai toujours entretenu de bonnes relations avec les parents et le personnel, ajoute-t-il. En tant qu'homme dans la profession, je n'ai pas d'autre EPE vers qui aller, mais je me suis toujours senti à l'aise avec mes pairs. »

À l'issue de la table ronde, Michael jugeait important que les EPEI de sexe masculin plaident en faveur des hommes dans la profession et de la mixité en général.

« Nous ne sommes pas là pour nous opposer complètement,

mais pour montrer que les hommes et les femmes travaillent en harmonie, et que la diversité existe », déclare-t-il.

Les participants au panel ont aussi évoqué des moyens à mettre en place pour attirer davantage d'hommes dans la profession. Ces moyens consisteraient notamment à :

- inciter les conseillers d'orientation à encourager la profession auprès des élèves du secondaire.
- soutenir les hommes dans les classes postsecondaires dominées par les femmes.
- aider les hommes à se sentir à l'aise dans leur milieu de travail.

M. Blatz pense que les femmes dans la profession ont un rôle primordial à jouer, en défendant ces idées, en appuyant leurs collègues de sexe masculin dans la constitution de communautés de pratique et en créant des environnements accueillants pour les hommes et les pères.

Texte: Sharon Ho

Photos: Giuliana Tarini

À gauche, en haut : Participants à la table ronde intitulée « Des hommes dans le domaine de l'éducation de la petite enfance ». En bas : Ron Blatz

À droite : Michael Agam

À Winnipeg, le *Discovery Children's Centre* emploie 14 EPE de sexe masculin. Ron Blatz a participé à la création d'un groupe de soutien en faveur des hommes dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, qui est convaincu que les hommes éducateurs persisteront davantage dans la profession s'ils entretiennent des liens avec d'autres. Pour encourager les hommes à exercer la profession, le groupe a d'ailleurs mis au défi les employeurs de « s'engager à recevoir au moins un homme en entrevue pour chaque ouverture de poste. »

« Impliquer les hommes dans le domaine de l'éducation de la petite enfance n'est pas chose facile, précise-t-il, il faut travailler sans relâche et en parler constamment. » ■

Conformément à ses priorités stratégiques, l'Ordre prend plusieurs initiatives pour découvrir la diversité de ses membres sous différents aspects. Nous cherchons donc des membres qui veulent travailler avec nous dans le cadre de ces initiatives et qui seraient d'accord pour faire part de leurs expériences professionnelles. Cet été, l'Ordre sollicitera la participation de ses membres. Restez à l'affût de notre publipostage électronique pour saisir l'occasion de vous impliquer.

Pour en savoir plus, envoyez un courriel à diversite@ordre-epe.ca.

L'apprentissage professionnel continu devient obligatoire

10

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et à la suite de l'adoption par le gouvernement de l'Ontario du Règlement 359/15 : Perfectionnement professionnel continu, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est habilité à rendre l'apprentissage professionnel continu obligatoire pour tous les éducateurs inscrits (EPEI).

À compter de septembre 2016, les membres qui renouvellent leur adhésion ainsi que les nouveaux membres devront donc suivre le module Attentes de la profession avant leur prochain renouvellement. Ils seront également tenus de commencer leur cycle du portfolio d'APC à partir de septembre 2017. La date de renouvellement correspond à la date d'émission de leur certificat d'inscription actuel. Des milliers de membres participent déjà au programme à titre volontaire. Ces derniers sont encouragés à poursuivre les objectifs et les activités d'apprentissage de leur portfolio comme prévu.

📺 Pour regarder la vidéo « Comment s'impliquer dans l'apprentissage professionnel continu » et découvrir les étapes du programme d'APC, rendez-vous sur la chaîne YouTube de l'Ordre sur [youtube.com/collegeofece](https://www.youtube.com/collegeofece).

Voici un aperçu de la mise en œuvre du programme d'APC obligatoire :



En septembre 2015, l'Ordre a commencé à recueillir des renseignements sur la participation de ses membres au programme d'APC par le biais de questions facultatives figurant sur les formulaires de renouvellement annuel.

- Environ 26 % des membres ayant renouvelé leur adhésion entre juillet 2015 et janvier 2016 ont terminé le module Attentes de la profession.
- Environ 11 % des membres ayant renouvelé leur adhésion entre juillet 2015 et janvier 2016 ont terminé la première année de leur cycle du portfolio, y compris l'Outil d'autoévaluation et le Plan d'apprentissage professionnel.

📺 Au préalable, visitez la page ordre-epe.ca/apc et consultez le guide du portfolio d'APC pour en savoir plus sur le programme.

Trouver du temps pour l'apprentissage professionnel continu

11

Texte : Sharon Ho
Photos : Giuliana Tarini
Ci-dessous : Sandra Zito

Sandra Zito EPEI croit tellement en l'apprentissage professionnel continu (APC) qu'elle lui accorde deux jours par an dans le cadre de ses ententes avec les parents.

« Je vais toujours à plusieurs ateliers, pour apprendre de nouvelles choses, et à la recherche de tout ce qui pourrait améliorer le temps passé avec les enfants », déclare Mme Zito, fournisseuse de services de garde à domicile et éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI) à Ottawa (Ontario). « Tout ce qui est nouveau dans le domaine est important pour moi et mon perfectionnement comme fournisseuse de services de garde. »

Mme Zito travaille de longues journées en tant que fournisseuse de services de garde à domicile et n'a pas toujours le temps de penser à son apprentissage professionnel. Elle n'a pas non plus d'employeur qui lui offre des occasions de perfectionnement. Par conséquent, dans le cadre de son contrat de services de garde avec les parents, elle a prévu de consacrer deux jours à l'apprentissage professionnel : un à l'automne, l'autre au printemps.

Lors de sa journée d'apprentissage à l'automne dernier, Mme Zito a effectué en ligne le module gratuit intitulé Attentes de la profession, la première étape du programme d'APC de l'Ordre. Elle en a aussi profité pour lire les articles d'un groupe Facebook d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance à Ottawa. Elle a ensuite cherché des moyens de documenter ses activités quotidiennes à l'aide des guides *L'apprentissage*



des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA) et Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance.

« J'ai adoré ma journée d'apprentissage professionnel, précise-t-elle. C'était vraiment agréable de passer la journée à apprendre et à planifier les choses sans avoir à me coucher tard, à prendre du temps sur mon week-end ou sur mes soirées en famille. »

Elle prévoit désormais de travailler sur son portfolio d'APC en effectuant l'étape de l'Outil d'autoévaluation. De plus, pour relever les défis liés au réseautage entre collègues, pour échanger avec eux et recueillir leurs observations, Mme Zito a l'intention de se rapprocher du Réseau des intervenants en services de garde à domicile d'Ottawa et d'intégrer un groupe Facebook. Elle considère ces outils comme de bons moyens pour les fournisseurs de services de garde de trouver d'autres EPEI pour échanger des idées et des observations au fur et à mesure qu'ils avancent dans leurs portfolios.

« L'apprentissage professionnel jouera toujours un grand rôle dans mon travail, car je tiens à faire ce qu'il y a de mieux pour mes enfants (dans sa garderie) et à m'assurer qu'ils sont prêts à vivre leur vie. » ■



Élection 2016 : Êtes-vous autorisé à voter?

12

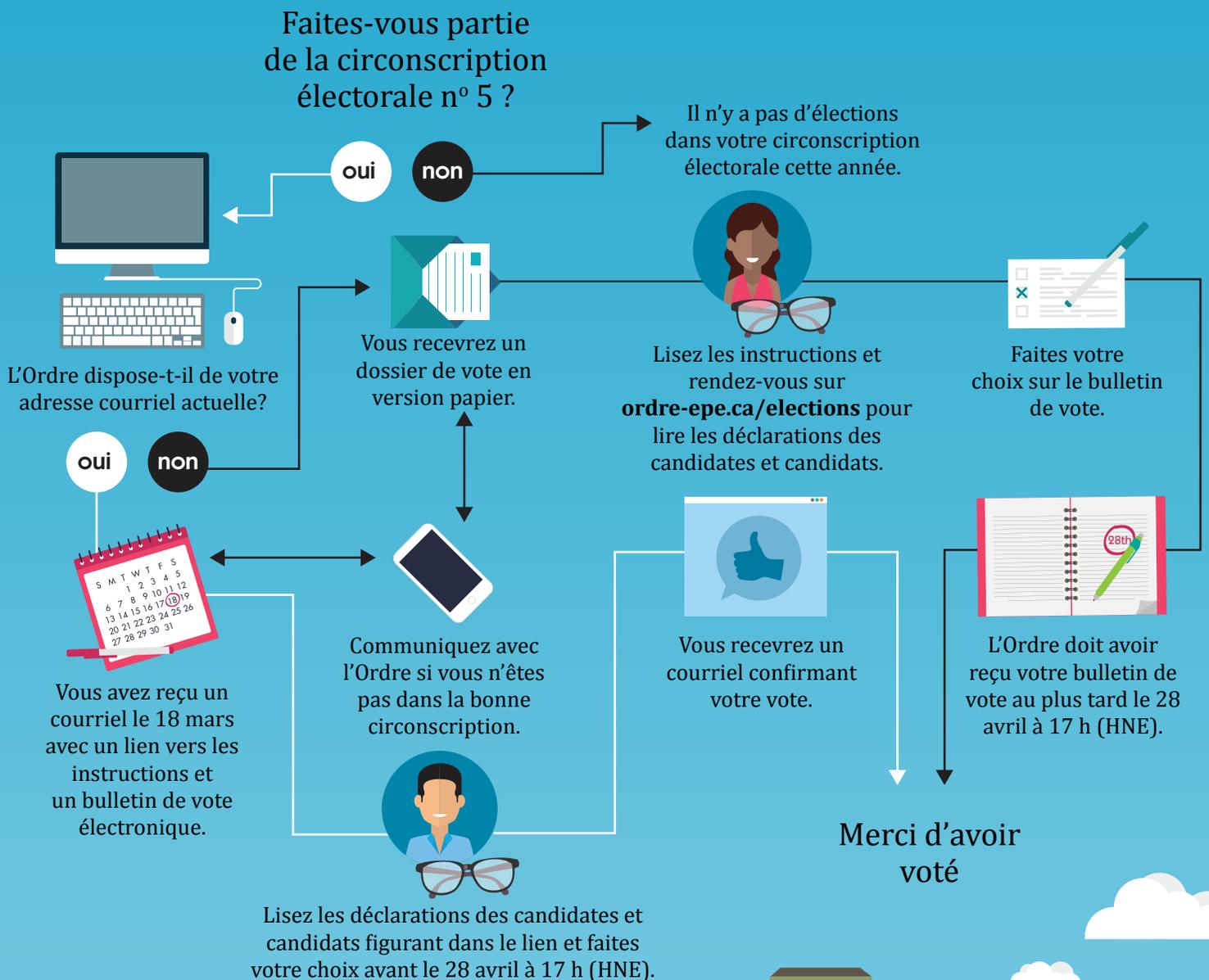
Du 18 mars au 28 avril 2016, les membres pourront s'impliquer dans l'autorégulation de leur profession en participant à l'élection des membres du conseil.

En tant que corps dirigeant de l'Ordre, le conseil prend des décisions importantes influant sur l'avenir de la profession d'éducateur de la petite enfance.

 Pour en savoir plus, rendez-vous sur ordre-epe.ca/elections.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à elections@ordre-epe.ca.

Les résultats de l'élection seront publiés en mai.



Souhaitez-vous agir à titre d'EPEI non membre du conseil?

En mai prochain, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance qui ne sont pas des membres élus du conseil de l'Ordre pourront poser leur candidature pour agir à titre d'EPEI non membres du conseil. Leur nomination aura lieu en juin. Étant donné la complexité de la composition du comité, seules quelques personnes non membres du conseil seront nommées chaque année. Vous trouverez davantage de renseignements sur la composition des comités dans le Règlement administratif n° 11 (Comités).

📖 Pour savoir comment s'inscrire, restez à l'affût en visitant ordre-epe.ca/elections.

Comités comprenant des EPEI non membres du conseil

Comité des plaintes	Comité de discipline	Comité d'aptitude professionnelle	Comité d'appel des inscriptions	Comité des inscriptions	Comité des normes d'exercice
Étudie les plaintes écrites portées contre les membres de l'Ordre, fait enquête sur ces plaintes et détermine les mesures appropriées à prendre.	Entend les affaires qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes ou le comité exécutif concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence portées contre les membres de l'Ordre.	Entend les affaires qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes ou le comité exécutif concernant les allégations d'incapacité portées contre les membres de l'Ordre.	Est chargé d'effectuer l'examen de toute demande d'inscription portée en appel lorsque cet examen est sollicité par le postulant ou la postulante.	Fait des recommandations au conseil concernant les politiques en matière d'inscription, et notamment celles qui portent sur les exigences d'inscription et l'évaluation des programmes d'études et des candidats.	Fait des recommandations au conseil concernant les normes déontologiques et professionnelles de l'Ordre et l'élaboration d'un cadre d'apprentissage professionnel continu pour les membres de l'Ordre.

= Membres élus

= Membres du public nommés

= Non membres du conseil

L'Ordre participe au mouvement mondial en faveur du professionnalisme en éducation de la petite enfance

14

Texte : Lois Mahon

En tant que présidente de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, j'ai pris le temps, au mois de janvier, de réfléchir à l'année que je viens de passer à l'Ordre. J'ai pensé aux occasions d'apprentissage professionnel continu qui se sont présentées à moi et j'ai éprouvé un grand désir de parler d'un voyage inoubliable que j'ai fait en Écosse et de l'information que j'ai recueillie au nom de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario.

En août dernier, j'ai été conférencière d'honneur au Festival de la petite enfance, un congrès qui a eu lieu en Écosse. J'étais l'invitée du Conseil des services sociaux écossais (le Scottish Social Services Council, ou SSSC), qui a organisé ce congrès pour « améliorer des vies par l'éducation de la petite enfance ».

L'Ordre s'est lié d'amitié avec le SSSC lors d'un congrès international en 2013. L'année suivante, des représentants du SSSC ont fait une présentation chez nous lors de la retraite 2014 consacrée à notre projet pilote de leadership. Cette présentation portait sur ce que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les travailleurs en services de garde ont fait en Écosse pour obtenir une reconnaissance professionnelle.

Lors de mon discours en Écosse, je me suis exprimée sur les défis auxquels j'ai dû faire face en tant que professionnelle en éducation de la petite enfance. J'ai expliqué comment l'autoréglementation de la profession, par le biais de l'Ordre, a aidé les EPE à être reconnus comme des professionnels et a rehaussé le statut de la profession.

Pour moi, le congrès, les visites dans des centres de garde d'enfants et mes rencontres avec d'autres éducatrices et éducateurs ont été des occasions merveilleuses de faire connaître au monde entier le travail extraordinaire qui se fait en Ontario.

J'ai appris qu'en éducation de la petite enfance, l'Écosse et l'Ontario ont des choses en commun : nous avons des pédagogies semblables et nos centres d'apprentissage et de garde d'enfants sont axés sur le jeu. Ce voyage m'a fait réaliser que les éducatrices et les éducateurs d'Écosse cherchent eux aussi à être reconnus comme des professionnels. J'ai vu comment l'Écosse a réussi à mettre en œuvre l'apprentissage professionnel continu. En effet, les éducatrices et les éducateurs d'Écosse ont récemment reçu une formation et de l'éducation pour améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leur pratique professionnelle.

Cette aventure a élargi ma vision du monde et je constate que les éducatrices et les éducateurs sont en train de former un mouvement mondial en faveur de la reconnaissance professionnelle. Ces contacts internationaux aideront l'Ordre à partager et à échanger de l'information et des ressources avec d'autres pays.

Ce voyage mémorable m'a permis de comprendre que nous faisons tous partie d'une communauté universelle d'éducatrices et les éducateurs. Je me réjouis à la perspective d'échanger et de grandir ensemble! ■





Farah Ismail, EPEI, est directrice des services de garde de l'Association musulmane du Canada à Ottawa, en Ontario. L'établissement offre un programme aux bambins et aux enfants d'âge préscolaire. Ancienne ingénieure en Syrie, Farah est EPEI depuis 2011 et participe actuellement au deuxième projet pilote de leadership de l'Ordre (PL2).

Les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance sont aussi uniques les uns que les autres, chacun ayant ses propres antécédents professionnels et une histoire à raconter. Dans notre conversation avec une EPEI, nous nous entretenons avec des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui ont une passion pour leur profession et pour les gens qu'ils servent.

📧 Pour nommer une ou un EPEI avec qui nous devrions avoir une conversation, envoyez un courriel à communications@ordre-epe.ca ou téléphonez au 1 888 961-8558, poste 325.

Q : Qu'est-ce qu'un programme préscolaire musulman?

R : Nous ajoutons une touche d'Islam à notre programme quotidien, en enseignant aux enfants, par exemple, à prier avant et après le repas, après être allés aux toilettes ou être sortis dehors. À l'heure du regroupement en cercle, nous pouvons aussi chanter des chansons musulmanes. De plus, nous célébrons des fêtes musulmanes comme l'aïd et le ramadan. Nos activités sont toutefois ouvertes à tous, tant aux enfants musulmans qu'aux non-musulmans.

Q : Selon vous, qu'est-ce que le professionnalisme signifie?

R : En tant que professionnelle, le fait de chercher à me perfectionner en permanence me permet de rester informée. Pour moi, le professionnalisme consiste à faire en sorte que chaque journée soit meilleure que la précédente. Nous avons

beaucoup à perdre à ne pas nous améliorer constamment. En tant qu'éducatrice, je cherche toujours à participer à des ateliers et à faire quelque chose pour améliorer ma pratique.

Q : Que faites-vous pour votre apprentissage professionnel?

R : Je m'implique chaque jour dans l'apprentissage professionnel. En ce moment, je lis un livre du Dr Jillian Rodd (*Leading Change in the Early Years*), que je traduis en arabe. Je pourrai ensuite en parler avec mes collègues et donner une présentation en arabe. Je prévois aussi de lire les études de cas de l'Ordre et d'en discuter avec le personnel lors de nos réunions.

Q : Quel rôle joue la collaboration dans votre travail?

R : La collaboration diminue les conflits et favorise l'harmonie au sein de la garderie. Elle améliore les services de garde et ma relation avec les parents. Tout est lié en fait. Je me considère comme un maillon entre les parents, notre collectivité, les lois applicables et la Ville d'Ottawa.

Q : Qu'espérez-vous apprendre grâce au PL2?

R : J'espère mieux comprendre le document *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*. Je compte également en apprendre davantage sur le *Code de déontologie et normes d'exercice*. En tant qu'EPEI et directrice, j'aimerais aussi améliorer mes compétences et mon niveau de langue. ■

Q : Une de mes collègues demande aux enfants de lui faire un câlin quand ils arrivent le matin. Est-ce une pratique acceptable selon notre code et nos normes? Quelle est la politique de l'Ordre en matière de câlins aux enfants?

R : Bien que le *Code de déontologie et normes d'exercice* ne mentionne rien de précis à propos des câlins, plusieurs normes vous aideront à déterminer s'il est approprié de faire un câlin à un enfant.

Étant donné qu'ils interviennent directement auprès d'enfants et de familles, les EPEI s'attachent constamment à tisser des liens de qualité avec ces derniers. La norme I : E précise ce qui suit : « Les EPEI établissent des rapports professionnels et bienveillants avec les enfants et les familles... Ils sont réceptifs, à l'écoute et offrent de l'encouragement et du soutien en répondant de manière appropriée aux idées, aux préoccupations et aux besoins des enfants et des familles. » Le fait de faire un câlin peut être un bon moyen de reconforter des enfants, de

montrer son soutien ou de les encourager.

Les EPEI prennent régulièrement des décisions pour répondre aux besoins des enfants en matière de soutien et leur offrir leur aide (norme II : B.1). Il existe plusieurs circonstances dans lesquelles un EPEI peut constater qu'un enfant contrarié, en colère ou perturbé, a besoin d'être pris dans les bras d'un adulte de confiance. Dans ces cas-là, un EPEI peut donc juger bon de demander à l'enfant s'il veut un câlin.

Selon la norme II, les EPEI sont tenus de reconnaître le caractère unique de chaque enfant. Les éducateurs adaptent le milieu d'apprentissage et leurs propres comportements afin de répondre aux besoins de tous les enfants tout en respectant leurs différences. Cette collègue, qui demande aux enfants de lui faire un câlin, doit se demander si tous les enfants sont à l'aise avec cela. Les raisons pour lesquelles un enfant pourrait ne pas avoir besoin ou envie d'un câlin à un moment donné sont nombreuses : son tempérament, son humeur ou

ses liens avec l'EPEI. Les intérêts de l'enfant doivent toujours être placés au-dessus de ceux de l'éducateur.

N'oubliez pas non plus que les EPEI sont en position de pouvoir et de confiance à l'égard des enfants placés sous leur surveillance professionnelle. Il convient de veiller à ce que ces derniers soient protégés de tels abus de pouvoir (norme V : A). En effet, les éducateurs font figure d'autorité auprès des enfants. Dans de telles circonstances, les EPEI doivent donc se demander si l'enfant a peur de leur dire non, même si la demande de câlin les rend mal à l'aise.

De plus, il est important de tenir compte des politiques en place sur votre lieu de travail. Les EPEI sont tenus de connaître, comprendre et se conformer aux lois, politiques et procédures régissant l'exercice de leur profession (norme IV : A.2). Si vous n'êtes pas certain de l'existence d'une politique relative au toucher sur votre lieu de travail, demandez de plus amples renseignements à votre employeur. ■



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel et l'équipe de l'exercice professionnel, s'occupe de problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

 **Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe.ca pour obtenir plus de renseignements.**

Dans la pratique : Réfléchissez à la façon dont ce cas pourrait être perçu s'il s'agissait de bébés, de tout-petits à la maternelle ou d'enfants scolarisés.

Consultez la Ligne directrice de pratique professionnelle : **Favoriser les interactions positives avec les enfants**. Réfléchissez à l'importance de favoriser des relations attentionnées et d'encourager l'autorégulation chez les enfants.

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance prend la responsabilité professionnelle au sérieux. Il enquête sur les plaintes déposées par écrit contre ses membres lorsque ces plaintes portent sur des allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude. Après avoir étudié les plaintes, le comité des plaintes a deux choix : ou bien il les renvoie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience, ou bien il les résout par d'autres moyens.

Les détails d'une enquête menée par l'Ordre demeurent confidentiels jusqu'à ce que l'affaire soit renvoyée au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les décisions du comité des plaintes ci-dessous sont publiées uniquement à des fins éducatives et n'identifient pas les personnes concernées.

Plainte n°1

Soumission d'un formulaire médical falsifié à un employeur.

Résumé

Un employeur a signalé à l'Ordre qu'un membre lui avait soumis un formulaire médical falsifié avec une fausse signature. Le membre en question a admis les allégations en expliquant qu'elle n'était pas en mesure de remplir le formulaire en raison de circonstances personnelles et financières.

Éléments du *Code de déontologie et normes d'exercice* concernés :

Code de déontologie C.
Responsabilités envers les collègues et la profession

Norme IV : A. Connaissances et compétences professionnelles
- Connaissances

Décision

Avertissement écrit. Le comité des plaintes a indiqué que la malhonnêteté du membre constituait une violation à son obligation morale de faire preuve de respect, de confiance et d'intégrité envers ses collègues. Ce non-respect des politiques en milieu de travail démontre un manque d'intérêt pour le bien-être de son entourage. Le comité lui a donc demandé de passer en revue le *Code de déontologie et normes d'exercice* afin que les principes énoncés la guident dans ses futures pratiques.

Plainte n°2

Incapacité à répondre aux préoccupations d'un parent concernant la sécurité des activités et le professionnalisme du personnel.

Résumé

Inquiet de la sécurité du matériel utilisé pour des projets de classe, et sans réponse satisfaisante de la part de l'intervenant en classe (non membre) et du membre qui le supervisait, un parent a déposé une plainte auprès de l'Ordre.

Le membre pensait avoir répondu adéquatement aux préoccupations en matière de sécurité et a indiqué qu'elle et le comité responsable de la surveillance des programmes du centre s'étaient penchés sur le problème. Elle a ensuite indiqué avoir abordé la question d'une communication efficace auprès des parents et avec l'employé travaillant sous sa responsabilité.

Éléments du *Code de déontologie et normes d'exercice* concernés :

Norme III : Milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et positifs

Norme IV : B. Connaissances et compétences professionnelles
- Exercice professionnel

Normes IV : C.
Connaissances et compétences professionnelles -
Professionnalisme avec les collègues et avec d'autres professionnels

Décision

Aucune mesure prise. Le comité des plaintes a reconnu que les parents pouvaient se montrer inquiets des activités pour lesquelles ils pensent que leurs enfants ne sont pas prêts et qu'ils devaient en parler à leurs éducatrices et éducateurs. Le comité a estimé que les mesures prises par le membre dans cette situation étaient appropriées.

Plainte n°3

Mettre un enfant dans une salle de rangement.

Résumé

L'Ordre a reçu une notification d'un employeur accusant un membre d'avoir mis un enfant de trois ans dans la salle de rangement en raison de ses colères et de son comportement. Le membre a admis avoir emmené l'enfant dans la pièce tout en affirmant que ce dernier y était entré volontairement et que cela pouvait l'aider à se calmer. Le membre a également admis avoir fait référence à un monstre dans le placard, ce qui a conduit à son congédiement.

Éléments du *Code de déontologie et normes d'exercice* concernés :

Norme II : B. Soins et services d'éducation adaptés au stade de développement des enfants - Prise en considération des besoins de l'enfant

Norme IV : A. Connaissances et compétences professionnelles – Connaissance

Norme IV : B. Connaissances et compétences professionnelles – Exercice professionnel

Décision

Avertissement écrit. Le comité des plaintes a indiqué que les EPEI étaient tenus d'offrir aux enfants des occasions d'apprendre des techniques nécessaires à la régulation de leur comportement et à la prise de décision. Le comité a ajouté que le confinement d'un enfant était une pratique inappropriée et inefficace et que le membre devait mettre au point de nouvelles stratégies pour travailler auprès d'enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire.

Le comité était consterné par la référence du membre à un monstre pour intimider l'enfant. Selon le comité, une telle stratégie est incompatible avec les connaissances professionnelles que le membre doit posséder et appliquer, membre dont le comportement a par ailleurs été jugé inacceptable.

Projet d'assistance juridique

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance s'engage à faciliter le recours à la justice. Les éducatrices et les éducateurs inscrits (EPEI) impliqués dans les processus de plainte et de discipline de l'Ordre ont le droit d'être représentés par un avocat, mais il se peut qu'il n'en ait pas les moyens.

 Pour découvrir des ressources utiles aux membres pour obtenir le soutien juridique nécessaire dans le cadre du processus de discipline, y compris sur le projet d'assistance juridique de l'Ordre et les services offerts par des tiers, visitez ordre-epe.ca/LAP.

À votre service : À la rencontre des membres de notre personnel

19

Marianna Calibuso

est associée au sein du Service des inscriptions et services aux membres de l'Ordre. Elle occupe ce poste depuis trois ans et travaillait auparavant dans le domaine du service à la clientèle et du marketing.



Q : En quoi consiste votre travail au sein de l'Ordre?

R : Je m'occupe de traiter les demandes et les documents d'inscription au fur et à mesure que nous les recevons. J'effectue le suivi des demandes incomplètes et rassemble les documents correspondants après leur réception. Je réponds aussi au téléphone et aux courriels.

Q : Qu'est-ce que les gens devraient savoir à propos de votre travail?

R : Le processus de demande d'inscription prend de quatre à six semaines. Les demandes ne sont pas seulement gérées par une seule personne, mais par une équipe du service.

De plus, les personnes peuvent communiquer avec l'Ordre autrement qu'en s'adressant directement à quelqu'un au téléphone. Elles peuvent laisser un message vocal ou envoyer un courriel ou une télécopie accompagnée de leurs documents.

Q : Qu'est-ce qui vous plaît dans votre travail?

R : J'aime aider les gens. Je suis heureuse de les assister en répondant à leurs questions et en leur parlant directement. J'aime aller au-delà de leurs attentes et recevoir des commentaires positifs quand c'est le cas. ■

Jhosselyn

Bustos-Cha EPEI

est une éducatrice de la petite enfance inscrite formée à l'étranger. Elle occupe le poste d'associée principale au sein du Service des inscriptions et services aux membres de l'Ordre depuis 2011. Jhosselyn compte parmi les douze EPEI membres du personnel de l'Ordre.



Q : Quelle est votre expérience en tant qu'éducatrice de la petite enfance?

R : J'ai reçu ma formation d'éducatrice de la petite enfance au Venezuela et j'ai travaillé dix ans dans une école internationale là-bas. Je suis arrivée au Canada en 2010 et j'ai été recrutée par le Conseil scolaire du district de Toronto pour travailler en tant que surveillante de salle à manger. J'ai aussi travaillé à temps partiel dans trois centres éducatifs.

Quand j'ai découvert l'Ordre, j'ai aussitôt effectué une demande pour devenir EPEI dans le cadre du processus d'évaluation individuelle.

J'ai présenté ma candidature au poste d'associée au sein du Service des inscriptions et services aux membres, après avoir vu une annonce sur le site Web de l'Ordre. Je pensais qu'il serait intéressant de m'impliquer dans l'aspect réglementaire de la profession. Je suis devenue membre de l'Ordre en 2012.

Q : En quoi consiste votre travail au sein de l'Ordre?

R : Je m'occupe du paiement des renouvellements d'adhésion. Je réponds aussi aux demandes des membres et des personnes qui présentent une demande pour devenir membre de l'Ordre.

Q : Qu'est-ce que les gens devraient savoir concernant la demande de renouvellement d'adhésion?

R : Chaque membre est responsable de renouveler son adhésion à temps pour éviter les retards ou les pénalités. Il est important de bien lire tous les renseignements figurant sur le site Web et sur les formulaires.

De plus, votre statut de membre peut être vérifié sur le tableau de l'Ordre si vous perdez votre carte de membre. Pour toute question, n'hésitez pas à appeler l'Ordre et nous serons heureux de vous aider. ■



Des nouvelles de l'Ordre en quelques clics

Ne manquez rien!

Nos plateformes de médias sociaux contiennent des renseignements importants sur l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance.

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Sans frais : 1 888 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : info@ordre-epe.ca
site Web : ordre-epe.ca



Inscrivez-vous et regardez-nous sur :
youtube.com/collegeofece



Suivez-nous sur :
[@CECE OEPE](https://twitter.com/CECE_OEPE)

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est titulaire du droit d'auteur sur Connexions, mais encourage la reproduction numérique ou imprimée de cette publication, en tout ou en partie, dans son format PDF à des fins éducatives ou pour usage sans but lucratif, à condition que le droit d'auteur soit pleinement reconnu. La reproduction du contenu de cette publication dans toute autre circonstance, y compris, mais sans s'y limiter, pour des usages commerciaux, dans des publications commerciales ou aux fins de traduction ou d'adaptation est interdite sans la permission préalable de l'Ordre par écrit.

Pour obtenir la permission de reproduire ou de publier à nouveau du matériel de cette publication, ou pour savoir qui est titulaire du droit d'auteur, veuillez communiquer avec communications@ordre-epe.ca.